

5^{ème} Journées nationales de France urbaine

Reims, 22 et 23 septembre 2022

Jeudi 22 septembre 2022 – 14h00-15h30

Atelier n° 1 : Foncier économique / Quelle place pour les entreprises dans la ville du ZAN ?

Responsables France urbaine : Lionel Delbos / Delphine Bourdin

Intervenants :

- **Michèle Lutz**, Maire de Mulhouse, co-présidente de la Commission Economie des Territoires
- **Emeline Baume**, 1ère VP Grand Lyon
- **Vincent Le Rouzic**, Directeur adjoint des études, La Fabrique de la Cité
- **Denis Maire**, Maire de Juvigny, Vice-Président d'Annemasse Agglomération, délégué du Pôle Métropolitain du Genevois Français
- **Alain Marjolet**, CCI de la Marne, gérant de la SCI Immobilière Marnaise

Problématique :

Le développement du télétravail, l'obsolescence énergétique d'une partie du patrimoine de bureaux, la nécessité de décarboner les déplacements domicile-travail et le transport des marchandises, la mobilisation en faveur d'une réindustrialisation de la France ou l'expansion continue de la logistique, jusqu'au cœur des villes (dark stores...)..., tous ces facteurs amorcent des mutations majeures dans la localisation des activités économiques et militent en faveur d'une refonte de la place des entreprises en ville.

Mais, face aux priorités légitimes données à la renaturation ou au logement et face aux limitations émergentes de l'artificialisation, reste-t-il de la place pour l'économie dans les territoires urbains ? Comment les entreprises repensent-elles leurs localisations et leurs stratégies immobilières ? Peut-on, dans le cadre de « l'alliance des territoires », travailler à des mutualisations foncières croisées entre territoires urbains et espaces moins denses ? Faut-il « municipaliser » le foncier économique pour inciter à une densification réversible de l'usage des sols ? L'industrie peut-elle évoluer vers des modes constructifs plus denses ? Faut-il encore réguler les activités commerciales et étendre cette régulation à la e-logistique ? Les quartiers d'affaires et les zones tertiaires périphériques ont-ils encore un sens ? Faut-il privilégier dans les documents d'urbanisme ou les stratégies foncières publiques les activités les plus vertueuses (ESS...) ?